

Bordereau attestant l'exactitude des informations - CHATEAUROUX - 3601 - Documents
comptables (B-S) - Dépôt le 19/03/2025 - 712 - 2006 B 00210 - 491 153 748 - A.B.P. CENTRE
MENUISERIE

1

BILAN - ACTIF

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DÉPÔT B

19

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts).

7129

2050 - SD 2024



N°15949*06

Désignation de l'entreprise : SASU ABP CENTRE MENUISERIE
Adresse de l'entreprise RUE DES VILLAGES BOX NO 1 36100 ISSOUDUN
Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12
Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 49115374800042 Néant ☐ *

				Exercice N clos le, 30/09/2024				
				Brut 1	Amortissements, provisions 2	Net 3		
Capital souscrit non appelé				AA				
TOTAL (I)				AB				
AC 111* IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement*	AB		AC				
	Frais de développement*	CX		CQ				
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	16 528	AG	16 098	430		
	Fonds commercial (1)	AH		AI				
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK				
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM				
	Terrains	AN		AO				
	Constructions	AP		AQ				
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	91 791	AS	81 186	10 605		
	Autres immobilisations corporelles	AT	194 030	AU	141 713	52 317		
AC 111* IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Immobilisations en cours	AV		AW				
	Avances et acomptes	AX		AY				
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	Copier conforme à l'original					
	Autres participations	CU		CV				
	Créances rattachées à des participations	BB	la Présidente	BC	V. PRETAT			
	Autres titres immobilisés	BD		BE				
	Prêts	BF		BG				
	Autres immobilisations financières*	BH	1 785	BI		1 785		
	TOTAL (II)		BJ	304 134	BK	238 997	65 136	
	AC 111* IMMOBILISÉES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (4)	STOCKS*	Matières premières, approvisionnements	BL		BM		
En cours de production de biens			BN		BO			
En cours de production de services			BP		BQ			
Produits intermédiaires et finis			BR		BS			
Marchandises			BT	130 930	BU	14 712	116 218	
CRÉANCES		Avances et acomptes versés sur commandes	BV	7 194	BW		7 194	
		Clients et comptes rattachés (3)*	BX	156 500	BY		156 500	
		Autres créances (3)	BZ	8 130	CA		8 130	
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	20 309	CE		20 309	
Comptes de régularisation	Disponibilités	CF	296 317	CG		296 317		
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	6 447	CI		6 447		
	TOTAL (III)		CJ	625 828	CK	14 712	611 116	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN						
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	929 962	1A	253 710	676 252	
	Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		CP	(3) Part à plus d'1 an :		CR
	Clause de réserve de propriété :*		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

Désignation de l'entreprise		SASU ABP CENTRE MENUISERIE		Néant ☐ *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé :)	DA	7 500		
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	18 372		
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	750		
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ BI)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants * ☐ EJ)	DG	99 532		
	Report à nouveau	DH			
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	92 886		
	Subventions d'investissement	DJ			
	Provisions réglementées *	DK			
	TOTAL (I)	DL	219 041		
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
TOTAL (II)	DO				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP			
	Provisions pour charges	DQ			
TOTAL (III)	DR				
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	38 799		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI)	DV			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	181 180		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	168 205		
	Dettes fiscales et sociales	DY	68 834		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
	Autres dettes	EA	194		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	457 212			
Ecarts de conversion passif *	TOTAL (V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	676 252			
RENVUIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	1B			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C			
		1D			
		1E			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	250 731			
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2032-NOT-SD

SOMMAIRE ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Annexes au Bilan et au Compte de Résultat	Informations		
	Produites	Non produites	
		NS	NA
FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE	0		
RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES	0		
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			
IMMOBILISATIONS CORPORELLES			
ÉTAT DES AMORTISSEMENTS	0		
ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS	0		
PROVISIONS INSCRITES AU BILAN			
CRÉDIT BAIL			
LOCATIONS	0		
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES			
ÉCART DE RÉÉVALUATIONS			
Variations de la réserve spéciale de réévaluation			
Variations de la provision spéciale de réévaluation			
ÉTAT DES STOCKS	0		
ACTIF CIRCULANT - ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES CRÉANCES	0		
EFFETS DE COMMERCE			
ENTREPRISES LIÉES			
COMPTES DE RÉGULARISATION - ACTIF	0		
COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL			
TABLEAU DES VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES			
ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES	0		
COMPTES DE RÉGULARISATION - PASSIF	0		
LES ENGAGEMENTS			
DETTES GARANTIES PAR DES SÛRETÉS RÉELLES			
LES EFFECTIFS			
PRODUITS ET CHARGES EXCEPTIONNELS			
TRANSFERTS DE CHARGES			
ANNEXES COVID-19			
DETTES LIÉES À LA COVID-19			
COMMENTAIRES			

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/10/2023 au 30/09/2024.

Ces comptes annuels ont été établis le 30/09/2024.

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- comparabilité et continuité de l'exploitation
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels au 30/09/2024 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement), des coûts directement attribuables à ces immobilisations en vue de leurs utilisations envisagées.

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations incorporelles, et sont comptabilisés en charges.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué de :

- des coûts directement attribuables et engagés pour mettre ces actifs en état de fonctionner selon leurs utilisations envisagées,

Option de traitement des charges financières :

Les coûts d'emprunts liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

ANNEXE DES COMPTES ANNUELS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes liés à l'acquisition d'actifs ne sont pas incorporés dans les coûts d'acquisition ou de production des immobilisations corporelles, et sont comptabilisés en charges.

Amortissements des biens non décomposables :

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée d'utilité ou de la durée d'usage prévue :

IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Option pour l'incorporation de certains frais accessoires :

Les droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) et titres de placement sont incorporés dans les coûts des immobilisations.

STOCKS

Les stocks sont évalués selon la méthode du coût d'acquisition.

Les produits fabriqués sont valorisés au coût de production comprenant les consommations et les charges directes et indirectes de production, les amortissements des biens concourant à la production. Le coût de la sous activité est exclu de la valeur des stocks.

Dans la valorisation des stocks, les intérêts sont toujours exclus.

Une provision pour dépréciation des stocks, égale à la différence entre la valeur brute (déterminée suivant les modalités indiquées ci-dessus) et le cours du jour ou la valeur de réalisation (déduction faite des frais proportionnels de vente), est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure à l'autre terme énoncé.

CRÉANCES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

CADRE A SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Amortissements début d'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amorts sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice
Frais d'établissement et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	15 676	422		16 098
TOTAL	15 676	422		16 098
Terrains				
Constructions				
: Sur sol propre				
: Sur sol d'autrui				
: Inst. générales agen. aménag.				
Inst. techniques matériel et outil. industriels	77 967	3 219		81 186
Autres				
: Inst. générales agencem. amén.	47 666	4 719		52 385
immobs				
: Matériel de transport	57 900	14 614		72 514
corporelles				
: Mat. bureau et informatiq., mob.	16 381	433		16 814
: Emballages récupérables divers				
TOTAL	199 913	22 986		222 899
TOTAL GENERAL	215 589	23 408		238 997

CADRE B VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES	Différentiel de durée	DOTATIONS	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée	REPRISES	Amort. fiscal exceptionnel	Mouv. net des amorts fin de l'exercice
		Mode dégressif			Mode dégressif		
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobs incorporelles							
TOTAL							
Terrains							
Constr.							
: Sur sol propre							
: Sur sol autrui							
: Inst. agenc. et amén.							
Inst. techn. mat. et outillage							
A. Immo. corp.							
: Inst. gales, ag. am div							
: Matériel transport							
: Mat. bureau mobilier inf.							
: Emballages réc. divers							
TOTAL							
Frais d'acquisition de titres de participations							
TOTAL GÉNÉRAL							
Total général non ventilé							

CADRE C	Mouvements de l'exercice affectant les charges réparties sur plusieurs exercices	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net a la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler					

ÉTAT DES AMORTISSEMENTS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Primes de remboursement des obligations

ÉTAT DES DÉPRÉCIATIONS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

Détermination de la valeur actuelle

MOUVEMENTS DES DÉPRÉCIATIONS

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE

RUBRIQUES	Dépréciations début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Dépréciations fin de l'exercice
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Sur sol propre				
Constructions				
Sur sol d'autrui				
Inst. gales agen. aménag constr.				
Inst. techniques matériel et outillage industriels				
Inst. gales agen. aménag. divers				
Autres immobs				
Matériel de transport				
corporelles				
Mat. bureau et mob. informatique				
Emballages récupérables divers				
Titres mis en équivalence				
Immobfs financières				
Titres de participations				
Autres				
TOTAL				
Stocks				
Créances				
Valeurs mobilières de placement				
TOTAL GÉNÉRAL				

LOCATIONS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

LOCATIONS

	Valeur d'origine	Cumul exerc. antérieurs	REDEVANCES PAYÉES	
			Exercice	Total
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels et outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

	VALEUR RESTANT À PAYER			Total
	à 1 an au plus	à + 1an et 5 ans au plus	à + 5 ans	
Autres immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Inst. matériels, outillages				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
TOTAL				

ÉTAT DES STOCKS

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

TABLEAU DES STOCKS

	Stocks début	Augmentations	Diminutions	Stocks fin
Marchandises	65 459.48	134 441.49	68 970.49	130 930.48
Matières premières				
Autres approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits				
TOTAL	65 459.48	134 441.49	68 970.49	130 930.48

ACTIF CIRCULANT

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations			
	Prêts (1) (2)			
	Autres immobilisations financières	1 785		1 785
ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	156 500	156 500	
	Créances rep. titres prêtés : prov. / dep. antér.			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Etat & autres	6 879	6 879	
	Taxe sur la valeur ajoutée			
	coll. publiques			
	Autres impôts, taxes & versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés (2)			
	Débiteurs divers (dont créances rel. op. de pens. de titres)	1 251	1 251	
	Charges constatées d'avance	6 447	6 447	
TOTALUX		172 862	171 077	1 785
Renvois	(1) Montant	- Créances représentatives de titres prêtés		
	des	- Prêts accordés en cours d'exercice		
	(2) Prêts & avances consentis aux associés (pers.physiques)	- Remboursements obtenus en cours d'exercice		

COMPTES DE RÉGULARISATION -
ACTIF

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE

CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	6 447
Financières	
Exceptionnelles	
TOTAL	6 447

PRODUITS À RECEVOIR

PRODUITS À RECEVOIR INCLUS DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	34 100
Autres créances	1 202
Disponibilités	
TOTAL	35 302

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

ÉTAT DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

ÉTAT DES DETTES		Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an & 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (1)					
Autres emprunts obligataires (1)					
Emprunts & dettes	à 1 an max. à l'origine				
etbs de crédit (1)	à plus d' 1 an à l'origine	38 799	13 499	25 300	
Emprunts & dettes financières divers (1)(2)					
Fournisseurs & comptes rattachés		168 205	168 205		
Personnel & comptes rattachés		33 974	33 974		
Sécurité sociale & autr organismes sociaux		23 853	23 853		
Etat & autres	Impôts sur les bénéfices	5 598	5 598		
collectiv. publiques	Taxe sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, tax & assimilés	5 408	5 408		
Dettes sur immobilisations & cpts rattachés					
Groupe & associés (2)					
Autres dettes (dt det. rel. opér. de titr.)		194	194		
Dette représentative des titres empruntés					
Produits constatés d'avance					
TOTAUX		276 032	250 731	25 300	
renvois	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exer.	15 528			
	(2) Montant divers emprunts, dett/associés				

COMPTES DE RÉGULARISATION -
PASSIF

SASU ABP CENTRE MENUISERIE

Du 01/10/2023 au 30/09/2024

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	MONTANT
Exploitation	
Financiers	
Exceptionnels	
TOTAL DES PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE	

CHARGES À PAYER

CHARGES À PAYER INCLUSES DANS LES POSTES SUIVANTS DU BILAN	MONTANT
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	37
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	98 090
Dettes fiscales et sociales	11 862
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	194
TOTAL DES CHARGES À PAYER	110 182

A.B.P. CENTRE MENUISERIE
Société par actions simplifiée au capital de 7 500 euros
Siège social : Rue des Villages Box n°1
Village d'entreprises n°2 - 36100 ISSOUDUN
491 153 748 RCS CHATEAUROUX

DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 30 DECEMBRE 2024

DÉCISION D'AFFECTATION DU RÉSULTAT
DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2024

DEUXIEME DÉCISION

L'associée unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 septembre 2024 s'élevant à 92 886,31 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	92 886,31 euros
A titre de dividende global à l'associée unique	71 500,00 euros
Soit 47,67 euros par action	

Le solde	21 386,31 euros

En totalité au compte "Autres Réserves" qui s'élève ainsi à 120 918,72 euros.

Compte-tenu de cette affectation, les capitaux propres de la Société sont de 147 540,68 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 décembre 2024.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2024 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 71 500,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

L'associée unique déclare être informée que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le

revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'associée unique prend acte que les dividendes distribués au titre des trois exercices précédents ont été les suivants :

Exercice clos le 30 septembre 2021 : Néant

Exercice clos le 30 septembre 2022 :

60 000,00 euros, soit 40,00 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 60 000,00 euros

Exercice clos le 30 septembre 2023 :

50 000,00 euros, soit 33,33 euros par titre

Dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 50 000,00 euros.

Certifié conforme

La Présidente

Virginie PRETAT

